

**BANQUE EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT**

RAPPORT ANNUEL 1962

**BANQUE EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT**

Les comptes et le bilan de la Banque Européenne d'Investissement sont établis dans l'unité de compte définie à l'article 4 paragraphe 1 de ses Statuts. Sa valeur est de 0,88867088 gramme d'or fin.

Dans le présent rapport, les conversions en unités de compte sont effectuées aux parités suivantes :

$$1 \text{ unité de compte} = \left\{ \begin{array}{l} 50 \text{ francs belges} \\ 4,00 \text{ Deutsche Mark} \\ 4,93706 \text{ nouveaux francs français} \\ 625 \text{ lires italiennes} \\ 50 \text{ francs luxembourgeois} \\ 3,62 \text{ florins hollandais} \\ 1 \text{ dollar des États-Unis} \\ 4,37282 \text{ francs suisses} \end{array} \right.$$

**BANQUE EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT**

RAPPORT ANNUEL 1962

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Belgique : ANDRÉ DEQUAE, Ministre des Finances, Bruxelles;

Allemagne : HEINZ STARKE, Ministre des Finances, Bonn,
jusqu'au 13 décembre 1962;

ROLF DAHLGRÜN, Ministre des Finances, Bonn,
à partir du 14 décembre 1962;

France : WILFRID BAUMGARTNER, Ministre des Finances
et des Affaires Économiques, Paris,
jusqu'au 17 janvier 1962;

VALÉRY GISCARD D'ESTAING, Ministre des
Finances et des Affaires Économiques, Paris,
à partir du 18 janvier 1962;

Italie : PAOLO EMILIO TAVIANI, Ministre du Trésor, Rome,
jusqu'au 20 février 1962;

ROBERTO TREMELLONI, Ministre du Trésor, Rome,
à partir du 21 février 1962;

Luxembourg : PIERRE WERNER, Ministre d'État, Président du
Gouvernement, Ministre des Finances, Luxembourg;
Président jusqu'au 7 mai 1962;

Pays-Bas : JELLE ZIJLSTRA, Ministre des Finances, La Haye;
Président à partir du 8 mai 1962.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : PARIDE FORMENTINI

Administrateurs :

FRANCO BOBBA, Directeur général des Affaires Économiques et Financières à la Commission de la Communauté Économique Européenne, Bruxelles;

SJOERD BOOMSTRA, Directeur des Finances Extérieures au Ministère des Finances, La Haye;

RAYMOND DENUCÉ, Conseiller Financier du Crédit Communal de Belgique, Bruxelles;

ROBERTO DUCCI, Ambassadeur, Ministère des Affaires Étrangères, Rome;

Suppléants :

PIERRE MILLET, Directeur à la Commission de la Communauté Économique Européenne, Bruxelles;

remplacé,

à partir du 28 février 1962, par :

ALAIN PRATE, Directeur à la Commission de la Communauté Économique Européenne, Bruxelles;

OTTO WILLEM VOS, Directeur au Ministère des Finances, La Haye;

PIERRE GUILL, Conseiller de Gouvernement au Ministère des Finances, Luxembourg;

MARIO PENNACHIO, Conseiller de la Banca d'Italia; Conseiller Financier de l'Ambassade d'Italie auprès de la Confédération Helvétique, Paris;

FRITZ FECHNER, Ministerial-
direktor au Ministère Fédéral des
Finances, Bonn;

HERBERT MARTINI, Vorstands-
mitglied de la Kreditanstalt für
Wiederaufbau, Francfort s/Main;

ALFRED MÜLLER - ARMACK,
Secrétaire d'État au Ministère
Fédéral des Affaires Économiques,
Bonn-Duisdorf;

MAURICE PÉROUSE, Directeur
du Trésor au Ministère des Finan-
ces et des Affaires Économiques,
Paris;

JEAN SADRIN, Directeur des
Finances Extérieures au Ministère
des Finances et des Affaires Éco-
nomiques; puis Directeur général
adjoint du Comptoir National
d'Escompte de Paris, Paris;
remplacé,
à partir du 8 mai 1962, par :

ANDRÉ DE LATTRE, Directeur
des Finances Extérieures au Minis-
tère des Finances et des Affaires
Économiques, Paris;

PASQUALE SARACENO, Direttore
Centrale dell' Istituto per la Rico-
struzione Industriale, Rome;

FRIEDRICH BERNARD, Ministe-
rialrat au Ministère Fédéral des
Finances, Bonn;
à partir du 8 mai 1962.

WALTER DUDEK, Senator der
Finanzen a.D., Hambourg-Har-
bourg;

ERNST VOM HOFE, Ministerial-
dirigent au Ministère Fédéral des
Affaires Économiques, Bonn-
Duisdorf;

FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ, Direc-
teur général de la Caisse des
Dépôts et Consignations, Paris;

ROGER BOYER, Administrateur
de la Banque Française du Com-
merce Extérieur, Membre du
Conseil National du Crédit, Paris;

ALBERTO CAPANNA, Condiret-
tore Generale della Finsider,
Rome;

PIERRE-PAUL SCHWEITZER,
Sous-Gouverneur de la Banque
de France, Paris;

JEAN RIPERT, Commissaire
général adjoint du Plan d'Équipe-
ment et de la Productivité, Paris;
à partir du 14 janvier 1963.

STEFANO SIGLIENTI, Président
de l'Istituto Mobiliare Italiano,
Président de l'Associazione Ban-
caria Italiana, Rome;

GIUSEPPE DI NARDI, Président
de la S.p.A. Navalmeccanica,
Rome.



COMITÉ DE DIRECTION

PARIDE FORMENTINI, *Président*

HANS KARL VON MANGOLDT-REIBOLDT, *Vice-Président*

YVES LE PORTZ, *Vice-Président* *

* M. CLAUDE TIXIER a exercé les fonctions de Vice-Président jusqu'au 15 juillet 1962.

DIRECTIONS

*Direction des
Affaires Générales*

HENRI LENAERT, Directeur **.

ARNOLD RIETZ, Directeur adjoint,
Chef du Personnel.

*Direction des Prêts
dans les Pays Membres*

HANS WERNER VON LINDEINER-WILDAU,
Directeur ***.

ROMEO DALLA CHIESA, Directeur adjoint.

JEAN LEBUY, Directeur adjoint.

*Direction des Prêts
dans les Pays Associés*

GUY TRANCART, Directeur.

RUDOLF SPRUNG, Directeur adjoint.

*Direction des Finances
et de la Trésorerie*

GIANDOMENICO SERTOLI, Directeur.

Direction des Etudes

ALBERTO CAMPOLONGO, Directeur.

PIERRE BARRE, Directeur adjoint.

*Direction des
Affaires Juridiques*

J. NICOLAAS VAN DEN HOUTEN, Directeur.

Conseiller technique

HENRI JEANDET.

** M. JEAN FRÈRE a exercé les fonctions de Secrétaire Général jusqu'au 5 juin 1962.

*** M. GÜNTHER BERGAN a exercé les fonctions de Directeur jusqu'au 31 octobre 1962.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Président

RENÉ BRESSON Président de Chambre Honoraire à la Cour des Comptes, Ancien Président de la Commission de Vérification des Comptes des Entreprises Publiques, Paris.

Membres

KARL BERNARD Ancien Président du Conseil Central de la Bank deutscher Länder, Francfort s/Main.

ADRIAAN M. DE JONG Ancien Directeur-Secrétaire et Vice-Président de De Nederlandsche Bank, Amsterdam.

RAPPORT ANNUEL 1962

I

L'expansion économique s'est poursuivie dans la Communauté en 1962, mais à un rythme légèrement atténué. Le produit national brut a augmenté en termes réels d'environ 4,9 %, contre 5,2 % en 1961 et 7,1 % en 1960. Compte tenu de l'augmentation des prix, le produit brut aux prix courants a augmenté de 9 % par rapport à l'année précédente (201 milliards d'unités de compte), atteignant 219 milliards, ce qui correspond à 1.270 unités de compte par habitant.

C'est en France et en Italie que le produit national brut a connu la plus forte augmentation : environ 6 % en termes réels dans chacun des deux pays. Ce chiffre représente une augmentation pour la France où le taux avait été de 4,1 % en 1961 et une diminution pour l'Italie où il avait atteint 7,9 %. En Allemagne, le taux de croissance a été de 4,1 % contre 5,5 % l'année précédente, en Belgique de 3,5 % contre 3 %, et aux Pays-Bas de 2,9 % contre 2,5 %. Au Luxembourg, il semble que le produit national brut n'ait plus augmenté, ce qui s'expliquerait notamment par la situation défavorable du marché de ses principaux produits d'exportation.

Comme l'année précédente, la pénurie de main-d'œuvre a freiné dans plusieurs pays l'expansion de la production. L'immigration de travailleurs des pays tiers et les déplacements de main-d'œuvre au sein de la Communauté ont pu en atténuer les effets. Mais l'augmentation de l'emploi a été souvent compensée par de nouvelles réductions de la durée du travail, de sorte que l'expansion de la production a été essentiellement liée aux progrès de la productivité.

Certains facteurs du côté de la demande ont contribué au ralentissement de l'expansion. En ce qui concerne la demande intérieure, ce ralentissement a été particulièrement sensible pour les biens d'investissement : les taux de croissance des investissements ont fléchi dans tous les pays membres. Au contraire, la consommation privée, favorisée par de nouvelles augmentations de salaires, est restée très importante et la consommation publique a poursuivi son ascension. Ainsi, la consommation intérieure globale s'est affirmée de plus en plus comme le principal stimulant de l'expansion.

Les échanges à l'intérieur de la C.E.E. ont continué à progresser : ils ont augmenté de 14 % en valeur (15 % en 1961), ce qui représente une augmentation de 87 % par rapport à 1957, dernière année avant l'entrée en vigueur du Traité de Rome.

Comme l'année précédente, l'influence de la demande extérieure sur l'expansion économique de la Communauté a été très réduite. Les exportations vers les pays tiers n'ont enregistré qu'une augmentation de 1 % en valeur contre 5 % en 1961. Les pays de la Communauté les plus touchés à cet égard sont ceux dont les exportations sont constituées pour une grande partie par des biens d'équipement, et qui ont donc souffert du ralentissement des investissements dans les pays tiers.

Les importations de la Communauté en provenance des pays tiers ont au contraire augmenté de 9 % en valeur, contre 5 % en 1961. La balance commerciale de la Communauté, excédentaire en 1960 et pratiquement équilibrée en 1961, a donc continué à se détériorer en 1962, et présente un déficit d'environ 1,5 milliard d'unités de compte.

* * *

En matière de politique régionale, le principal problème de la Communauté reste l'amélioration du niveau de vie dans le midi de l'Italie. Dans cette région, où vivent 19 millions d'habitants (37 % de la population italienne et 11 % de la population de la Communauté), le produit par habitant n'est que d'un tiers du produit moyen de la Communauté. L'intégration économique du Midi italien aux régions développées de la Communauté, notamment par des investissements dans l'infrastructure,

l'industrie et l'agriculture, reste l'un des objectifs prioritaires non seulement de l'État italien, mais encore des institutions européennes. C'est pourquoi la Banque a continué à consacrer une attention particulière à cette région durant l'exercice écoulé.

Les mesures en faveur du développement économique de la région se manifestent par un accroissement des investissements par rapport au volume total des investissements en Italie. On avait cru constater il y a quelques années un accroissement du retard du Sud. Mais un revirement s'est amorcé; il est attesté par des taux d'expansion plus élevés que dans l'Italie du Nord et du Centre. On note également des implantations de plus en plus nombreuses de nouvelles entreprises attirées tant par les mesures de faveur prises par les pouvoirs publics que par les disponibilités de main-d'œuvre et par les perspectives d'un vaste marché nouveau en expansion. Néanmoins, pour atteindre des résultats importants, l'œuvre de relèvement du Mezzogiorno exige un effort soutenu pendant plusieurs années, en particulier dans le domaine de la formation professionnelle des travailleurs.

Les autres régions de la Communauté ne soulèvent pas de tels problèmes, si ce n'est certains territoires limités de l'Ouest, du Centre et du Sud de la France. Une action a été entreprise par les autorités françaises en vue de relever le niveau de vie et de développer l'emploi dans ces régions; elle a déjà donné lieu à un effort d'investissement important, que la Banque s'est efforcée de seconder, notamment en Bretagne et dans le Sud de la France.

Dans les régions moins développées des autres pays de la Communauté, où le produit par tête a déjà atteint en général un niveau élevé, il s'agit plus de supprimer des déficiences structurelles et d'imprimer une nouvelle orientation à l'activité économique que de résoudre un problème aigu de chômage ou de sous-emploi chroniques.

* * *

Selon des estimations provisoires, la formation brute de capital fixe de la Communauté a atteint, en 1962, 49 milliards d'unités de compte, soit une augmentation de près de 11 % par rapport aux

44 milliards de l'année précédente. En termes réels, les investissements n'ont augmenté que de 6,2 %, car les prix ont encore subi des hausses importantes, particulièrement dans le secteur de la construction. En valeur comme en volume, les investissements fixes ont ainsi augmenté plus vite que le produit national, dont les taux d'accroissement déjà mentionnés étaient respectivement de 9 % en valeur et 4,9 % en termes réels. La part des investissements dans le produit national s'est donc encore accrue, passant de 22 à 22,3 %.

Le tableau suivant indique pour chacun des pays de la Communauté les pourcentages d'augmentation réelle de l'investissement brut en 1962 par rapport à l'année précédente, comparés aux pourcentages correspondants en 1961 :

	1961	1962
Allemagne	9,7	4,5
France	10	7,5
Italie	11,5	8,9
Pays-Bas	6,7	5,1
Belgique	10	6
Luxembourg
Communauté	9,7	6,2

On voit que le rythme d'expansion de l'investissement a diminué dans tous les pays de la Communauté.

Le recul des taux d'accroissement est imputable, en premier lieu, au ralentissement de l'investissement des entreprises qui n'a augmenté que de 10 % contre 15 % l'année précédente; en termes réels, l'accroissement peut être estimé à 7 % contre 12 % en 1961.

Les dépenses pour les investissements publics se sont accrues dans tous les pays, sauf en Italie où elles ont diminué légèrement. Pour l'ensemble de la Communauté, elles ont augmenté de 10 %, taux semblable à celui de l'année précédente. Mais, les prix ayant augmenté davantage qu'en 1961, le taux réel d'augmentation a diminué.

En ce qui concerne la construction de logements, l'activité a été influencée non seulement par la pénurie persistante de main-d'œuvre mais aussi et surtout par les intempéries durant les premiers mois de l'année. Dans presque tous les pays de la Communauté, la construction de logements s'est accrue moins fortement que l'année précédente, ou a même diminué. L'Italie fait exception : les investissements consacrés à la construction de logements y ont augmenté de 15 % en termes réels (contre 5 % en 1961); grâce à ce développement, le taux d'accroissement réel pour l'ensemble de la Communauté (5 %) a dépassé celui de l'année antérieure (4 %). Sous l'effet de nouvelles hausses de prix, les dépenses d'investissement ont augmenté de 12 % environ, taux quelque peu supérieur à celui de l'année précédente.

Les dépenses d'investissement dans les trois grands secteurs des entreprises, des administrations publiques et du logement ont donc augmenté, en 1962, à peu près au même rythme; la répartition des dépenses entre ces secteurs n'a ainsi guère changé par rapport à 1961 : 68 % pour les entreprises, 23 % pour le secteur du logement, et 9 % pour les administrations publiques.

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE
PAR SECTEURS DANS LA COMMUNAUTE, 1958-1962

Secteurs	Milliards d'unités de compte aux prix courants			En % du total				
	1960	1961	1962	1958	1959	1960	1961	1962
Agriculture, sylviculture et pêche	2,8	3,0	3,2	7,6	7,4	7,4	6,9	6,6
Industries extractives	0,9	1,0	1,0	3,0	2,8	2,5	2,3	2,1
Industries manufacturières et construction	9,9	12,2	13,7	24,4	24,2	25,9	27,8	27,9
Électricité, gaz et eau	2,5	2,6	3,0	7,2	7,1	6,4	6,0	6,0
Transports et communications	5,9	6,6	7,2	15,3	15,3	15,5	15,0	14,8
Commerce et autres services	3,7	4,5	5,2	9,0	8,8	9,6	10,2	10,6
Formation brute de capital fixe des entreprises	25,7	29,9	33,3	66,5	65,6	67,3	68,2	68,0
Locaux d'habitation	8,9	9,9	11,1	24,2	24,6	23,2	22,4	22,7
État	3,6	4,1	4,5	9,3	9,8	9,5	9,4	9,3
Formation brute de capital fixe	38,2	43,9	48,9	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Parmi les causes de moindre expansion des investissements, on doit souligner la réduction des possibilités d'autofinancement des entreprises. D'importantes hausses de salaires sont intervenues, tandis qu'une concurrence plus sévère, à l'extérieur comme à l'intérieur, empêchait les entreprises de compenser l'augmentation des coûts par celle des prix; il en est résulté une réduction des marges bénéficiaires et, par conséquent, de l'autofinancement.

La réduction des possibilités d'autofinancement n'affecte, à vrai dire, qu'une partie des investissements totaux, qui peut être évaluée à environ 65 % des investissements fixes des entreprises, soit environ 45 % de l'investissement total; il s'agit essentiellement des investissements des entreprises privées. Les décisions d'investissement des entreprises publiques n'en seraient que modérément influencées : non seulement leurs programmes d'investissement sont établis à plus long terme, mais encore elles ont plus facilement accès aux marchés des capitaux, au crédit des instituts spéciaux et même aux crédits budgétaires directs. Enfin, le financement de la construction de logements et celui des investissements des administrations publiques doivent être mis à part.

En dehors des modifications intervenues dans le domaine de l'autofinancement, d'autres facteurs ont exercé une influence importante sur les programmes d'investissement des entreprises. L'expansion des capacités de production avait été très rapide au cours des dernières années; ainsi le fléchissement de la croissance de la demande, qui s'annonçait dès 1961, a parfois contraint les entreprises à revoir leurs prévisions de vente et par conséquent leurs programmes d'investissement.

D'autre part, la pénurie de main-d'œuvre a freiné dans certains pays la création de nouvelles capacités de production. Mais en même temps, elle a incité les entreprises à effectuer des investissements de rationalisation; l'importance des investissements de cette nature augmente rapidement par rapport au volume total.

En ce qui concerne le proche avenir, on estime que pour l'ensemble de la Communauté l'investissement fixe total devrait augmenter en 1963 à un rythme un peu moins élevé qu'en 1962 : la

croissance des investissements des entreprises devrait encore faiblir quelque peu, tandis que l'expansion devrait se poursuivre dans le bâtiment et plus encore dans les investissements du secteur public.

Dans ce dernier domaine les possibilités d'investissement restent particulièrement importantes. De nombreuses régions de la Communauté, même en dehors des régions moins développées, ont un retard considérable à rattraper en matière d'infrastructure économique et sociale. Dans les zones de forte concentration industrielle, les infrastructures sociales, de même que les transports publics et le réseau routier, n'ont pas toujours suivi le développement économique et démographique; quant aux régions moins développées, elles sont encore dépourvues, le plus souvent, de l'infrastructure nécessaire à leur développement. Une action dans ce domaine pourrait pallier partiellement le ralentissement des investissements dans d'autres secteurs.

* * *

Les flux financiers dans les pays de la Communauté sont connus avec trop d'imprécision pour qu'il soit possible d'esquisser le tableau d'ensemble des sources de financement consacrées aux investissements.

Une fraction importante du financement de l'investissement fixe brut correspond à l'amortissement qui peut être estimé en 1962 à 20 milliards d'unités de compte sur un total de 49 milliards, soit environ 40 %.

L'investissement net se chiffre ainsi à 29 milliards. L'autofinancement par les bénéfices réinvestis est probablement resté en 1962 la source principale de financement et a représenté plus d'un tiers de l'investissement net, malgré la réduction des marges bénéficiaires déjà mentionnée.

Les émissions de valeurs sur les marchés financiers de la Communauté ont fourni en 1962 des montants sensiblement plus élevés que ceux des années précédentes :

ÉMISSIONS NETTES DE VALEURS MOBILIÈRES
DANS LA COMMUNAUTÉ, 1958-1962,

en milliards d'unités de compte

	1958	1959	1960	1961	1962
Actions	1,29	1,55	2,12	2,28	2,63
Emprunts du secteur public	1,43	1,70	1,10	1,15	} 5,24
Obligations du secteur privé	2,76	2,89	2,53	3,53	
Total	5,50	6,15	5,76	6,96	7,87

Les émissions nettes de titres d'État et d'obligations ont atteint 5,24 milliards (contre 4,68) et les émissions d'actions 2,63 milliards (contre 2,28), soit au total 7,87 milliards (contre 6,96). Globalement les émissions ont ainsi augmenté de 13 %, taux qui dépasse celui de l'investissement.

Un montant du même ordre a été financé par le crédit à moyen et long terme des instituts de financement. L'augmentation de ces crédits, après déduction des ressources procurées aux instituts de financement par le placement de leurs obligations, peut être estimée à 8,5 milliards en 1962, contre 7,1 milliards en 1961, soit une augmentation de 20 %.

Le crédit à court terme a également beaucoup augmenté, mais il n'est pas possible d'en estimer la partie consacrée au financement des investissements.

* * *

Les ressources que les entreprises ont recueillies sur les marchés de la Communauté par émission d'actions en 1962 ont en général été plus abondantes que l'année précédente.

	1961 (milliards d'unités de compte)	1962
Allemagne	0,82	0,55
Belgique	0,07	0,14
France	0,65	0,81
Italie	0,67	0,95
Luxembourg	0,03	0,05
Pays-Bas	0,04	0,13
Total Communauté	2,28	2,63

Les cours des actions ont évolué différemment suivant les pays : l'indice général fait ressortir une faible hausse en France, demeure stable en Belgique et marque une baisse assez prononcée aux Pays-Bas, en Italie et en Allemagne. C'est surtout sur ce dernier marché que la tendance défavorable a limité les possibilités d'appel aux actionnaires.

Le montant des appels nets au marché par émission d'emprunts du secteur public et d'obligations du secteur privé a enregistré une nouvelle augmentation pour l'ensemble de la Communauté, résultat d'un développement des émissions en Allemagne, en Belgique et en Italie, et d'une légère réduction en France et aux Pays-Bas.

	1961 (milliards d'unités de compte)	1962
Allemagne	1,96	2,36
Belgique	0,44	0,52
France	0,74	0,70
Italie	1,41	1,53
Luxembourg	—	0,01
Pays-Bas	0,14	0,12
Total Communauté	4,69	5,24

En Allemagne, une fois encore, la plus grande part des sommes recueillies est allée aux organismes de crédit hypothécaire et aux institutions communales; les autorités publiques et les sociétés industrielles ont également augmenté leur recours net au marché; les sociétés industrielles ont pu en outre substituer de nouveaux titres à des emprunts plus coûteux contractés avant 1958, en faisant usage des possibilités de remboursement anticipé qu'elles s'étaient ménagées.

Les taux offerts aux souscripteurs ont baissé vers la fin du premier trimestre puis se sont rétablis aux environs de 6 %, niveau auquel ils se situaient déjà fin 1961 et auquel ils ont été maintenus tout au long du deuxième semestre 1962, en vue de conserver une offre substantielle de capitaux.

En Belgique, les emprunteurs publics ont sollicité le marché pour des montants sensiblement plus élevés que ceux recueillis l'année précédente. Les entreprises industrielles ont procédé à quelques émissions publiques d'obligations, les premières depuis 1959.

Le placement de tous ces titres s'est révélé relativement facile, vu l'abondance des liquidités qui, malgré l'accroissement des demandes, a permis une diminution des taux offerts aux souscripteurs; fin 1962, ces taux ne dépassaient guère 5,25 %, en baisse de 0,50 % par rapport à l'année précédente.

En France, l'État et les collectivités publiques ont, en valeur nette, remis d'importantes sommes à la disposition du marché, comme en 1961; ainsi accrues, les disponibilités ont été partagées entre les institutions de financement, le secteur nationalisé et le secteur privé, la part de ce dernier ayant légèrement diminué par rapport à l'année précédente.

Une étroite surveillance du volume des titres offerts a permis de maintenir une remarquable stabilité des taux servis aux souscripteurs. Ces taux se situent aux alentours de 5,70 %, peu différents selon les catégories d'emprunteurs, contrairement à ceux qui ressortent des cotations de titres précédemment émis (fin décembre 1962 : 5,30 % pour les obligations classiques du secteur public et semi-public et 6,20 % pour celles du secteur privé).

En Italie, les émissions de titres à revenu fixe ont également porté sur des chiffres supérieurs à ceux de l'année précédente. En liaison notamment avec cette augmentation des demandes, une tension des taux s'est manifestée à partir du deuxième trimestre; en fin d'année, les émissions nouvelles comportaient des rendements voisins de 6 %, contre 5,70 % un an auparavant; les cotations de titres anciens faisaient également ressortir une hausse sensible des taux.

Au Luxembourg, le marché qui n'avait enregistré aucune émission l'année précédente, a fourni quelques ressources en 1962 au secteur public et au secteur privé. Le rendement offert aux souscripteurs a légèrement dépassé 4 % dans le premier cas, 4,50 % dans le second.

Aux Pays-Bas, les émissions nouvelles de l'État, en forte diminution, ont été plus que compensées par les remboursements de titres de même catégorie. Les collectivités locales, principalement par l'intermédiaire de la Bank voor Nederlandse Gemeenten, ont trouvé sur le marché des montants nets du même ordre de grandeur que l'année précédente, cependant que les prélèvements du secteur privé se développaient considérablement.

Les taux pratiqués ont accusé une hausse d'environ 0,25 % vers le milieu de l'année, puis se sont stabilisés au niveau atteint : 4 1/2 % pour les emprunts à long terme du principal emprunteur, la Bank voor Nederlandse Gemeenten, qui bénéficie d'un statut spécial.

Malgré cette augmentation, le marché néerlandais reste le plus avantageux pour les emprunteurs, suivi par le marché belge : l'avantage est d'autant plus marqué que les charges diverses à l'émission dans ces deux pays paraissent sensiblement moins élevées que dans les autres pays membres.

A côté de ces opérations qui se situent sur un plan strictement interne, plusieurs pays de la Communauté ont, en 1962, autorisé l'émission d'obligations étrangères.

Malgré une forte diminution par rapport à 1961, le marché des Pays-Bas est resté le plus ouvert aux valeurs de cette catégorie, dont l'émission a atteint un chiffre nominal de 230 millions de florins, corres-

pondant à un prélèvement net sur le marché de 142 millions de florins (536 et 432 millions respectivement pour 1961). Les rendements offerts aux souscripteurs ont varié de 4,55 % à 5,25 %, enregistrant une certaine hausse au cours de la période pendant laquelle le marché a été ouvert aux émissions étrangères.

L'Italie a accueilli deux émissions d'institutions financières internationales représentant ensemble 30 milliards de liras (contre 15 en 1961). Les titres correspondants, assortis d'un taux de 5 %, ont été offerts au pair; les conditions prévalant en fin d'année n'auraient pas permis de maintenir un taux aussi avantageux pour les émetteurs.

L'Allemagne, où les précédentes émissions étrangères de quelque importance remontaient à 1959, a permis le placement en février 1962 d'un emprunt de 100 millions de DM, faisant apparaître pour le souscripteur un rendement de l'ordre de 7 %.

En outre on a admis, en mai 1962, sur plusieurs places financières de la Communauté à la fois, le placement d'une deuxième tranche de 5 millions de dollars d'un emprunt portugais, puis en décembre on a annoncé pour le début de 1963 celui d'un emprunt norvégien de 12 millions de dollars, tous deux libellés en unités de compte suivant la définition de l'ancienne Union Européenne de Paiements et dont le service des intérêts et l'amortissement seront effectués au choix du porteur dans l'une des 17 monnaies de référence.

Ainsi, pour l'ensemble de la Communauté, le montant global des nouveaux emprunts étrangers émis en 1962 s'est élevé à près de 140 millions d'unités de compte, dont 50 millions ont bénéficié à des emprunteurs d'autres pays de la Communauté et 90 environ à des emprunteurs extérieurs. Ce dernier chiffre est à rapprocher du montant des nouvelles émissions lancées sur les marchés américain et suisse par des emprunteurs de la Communauté, montant légèrement inférieur à 150 millions.

II

CRÉDITS

L'expansion de l'activité de la Banque s'est poursuivie au cours de l'exercice 1962, en ce qui concerne aussi bien le nombre que le montant total de ses prêts. Une partie appréciable de ses interventions a été effectuée pour des projets de moyenne importance; cinq prêts ne dépassent pas en effet 1 million d'unités de compte. La Banque a également participé pour la première fois à une opération de reconversion industrielle.

Le Conseil d'Administration a approuvé, au cours de l'année 1962, quinze prêts pour un montant total de 94,1 millions d'unités de compte, contre dix prêts en 1961 pour un total de 66,2 millions d'unités de compte. Ces prêts se répartissent ainsi : quatorze prêts pour un montant de 77,9 millions d'unités de compte en Italie et un prêt de 16,2 millions en France. Ils s'appliquent à des projets dont le coût total est estimé à 237 millions d'unités de compte.

Les projets retenus concernent :

France :

1. Modernisation des lignes de la *Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.)* en Bretagne : électrification de la ligne Le Mans-Rennes et dieselisation des autres lignes; prêt de la Banque : 16,2 millions d'unités de compte.

Italie centrale :

2. Construction à Livourne d'une usine de charpentes métalliques de 65.000 tonnes par an par la *C.M.F. - Costruzioni Metalliche Finsider S.p.A.*; cette usine emploiera environ mille personnes prove-

nant des chantiers navals de Livourne dont l'activité sera considérablement réduite dans le cadre de la réorganisation des chantiers navals italiens; prêt de la Banque : 4,8 millions d'unités de compte.

Mezzogiorno continental :

3. Construction d'une brasserie dans les Pouilles; prêt de la Banque : 3 millions d'unités de compte.

4. Agrandissement, à Barletta (province de Bari), d'une cimenterie pour une production supplémentaire de 250.000 tonnes par an, par la *S.p.A. Cementeria di Barletta*; prêt de la Banque : 2 millions d'unités de compte.

5. Construction, à Montesarchio (province de Benevento), d'une briqueterie de 200.000 mètres cubes par an par la *I.C.L.A.M. - Industria Campana Laterizi Affini Montesarchio*; prêt de la Banque : 0,7 million d'unités de compte.

6. Agrandissement d'une tannerie à Pescara par la *C.I.R. - Concerie Italiane Riunite S.p.A.*; prêt de la Banque : 0,4 million d'unités de compte.

7. Construction, à Mondragone (province de Caserta), par la *I.D.A.C. - Impianto Disidratazione Agro Campano*, d'une usine de déshydratation d'une capacité d'évaporation de 2.000 litres d'eau par heure pour la production de fruits et légumes en poudre; prêt de la Banque : 1 million d'unités de compte.

8. Construction, dans la province de Latina, d'une fabrique d'ampoules électriques; prêt de la Banque : 0,5 million d'unités de compte.

9. Transformation d'installations frigorifiques et création d'installations pour la conservation de fruits et légumes, à Porto d'Ascoli (province d'Ascoli Piceno), par la *SURGELA - Industrie Frigorifere e Conserviere della Valle del Tronto*; prêt de la Banque : 0,4 million d'unités de compte.

10. Construction à Naples d'une usine de cellophane; prêt de la Banque : 3 millions d'unités de compte.

11. Construction à Tarente, à proximité du centre sidérurgique d'Italsider (pour lequel la Banque a déjà octroyé un prêt en 1960), d'une cimenterie de 1 million de tonnes par an utilisant partiellement le laitier en provenance de ce centre; ce projet sera réalisé par la *CEMENTIR - Cementerie del Tirreno S.p.A.*; prêt de la Banque : 6,4 millions d'unités de compte.

Sardaigne :

12. Construction, à Sant'Antioco (province de Cagliari), d'une usine extrayant 50.000 tonnes par an d'oxyde de magnésium à partir des sels magnésiens contenus dans l'eau de mer; ce projet sera réalisé par les sociétés *Sardamag - Sarda Magnesite S.p.A.* et *Palmas Cave S.p.A.*; prêt de la Banque : 4,6 millions d'unités de compte.

13. Construction à Cagliari, par la *Rumianca S.p.A.* et six autres sociétés du même groupe, d'un complexe chimique basé sur l'électrolyse du sel marin et le cracking de distillats légers de pétrole, dont les principales productions seront le chlorure de polyvinyle et le polyéthylène; prêt de la Banque : 24 millions d'unités de compte.

14. Création, à Porto Torres (province de Sassari), d'un complexe pétrochimique par la *Sarda Industria Resine (S.I.R.)* et quatre autres sociétés du même groupe; prêt de la Banque : 19,2 millions d'unités de compte.

Sicile :

15. Construction, à Fiumefreddo (province de Catane), d'une usine de production de papier de couverture pour carton ondulé à partir de bois d'eucalyptus sicilien; ce projet sera réalisé par la *S.I.A.C.E. - Società Industriale Agricola per la Produzione di Cellulosa da Eucalipto S.p.A.*; prêt de la Banque : 8 millions d'unités de compte.

* * *

Les deux prêts à la *Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.)* et à la *C.M.F. - Costruzioni Metalliche Finsider S.p.A.* sont accordés directement. Les prêts concernant les autres projets situés dans la zone d'action de la *Cassa per il Mezzogiorno* sont, comme par le passé, octroyés à cet Organisme qui en reprête les montants respectifs par l'entremise de l'Institut régional compétent; celui-ci participe pour sa part au financement des projets.

Il s'agit en l'occurrence des instituts de droit public suivants pour le crédit à l'industrie :

- Mezzogiorno continental : *Istituto per lo Sviluppo Economico dell'Italia Meridionale (ISVEIMER)*;
- Sardaigne : *Credito Industriale Sardo (C.I.S.)*;
- Sicile : *Istituto Regionale per il Finanziamento alle Industrie in Sicilia (IRFIS)*.

* * *

Depuis sa création jusqu'à la fin de l'année 1962, la Banque a approuvé 37 prêts totalisant 254,3 millions d'unités de compte, soit une moyenne de 6,9 millions par prêt. Les investissements auxquels la Banque a apporté son concours s'élèvent au total à 1.250 millions d'unités de compte : la part de la Banque dans leur financement a été en moyenne de 20 % environ, variant sensiblement selon la nature et l'importance des projets. La durée des prêts industriels s'étend en général de onze à quinze ans, tandis que celle des prêts relatifs à des projets d'infrastructure (énergie, transports) et à des projets d'agriculture, est en général comprise entre seize et vingt ans.

La répartition géographique des prêts approuvés est la suivante :

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR PAYS
au 31 décembre 1962

<i>Pays</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Prêts de la B.E.I. (millions d'u.c.)</i>	<i>Part de chaque pays par rapport à l'ensemble</i>
Belgique	1	4,8	2 %
Allemagne	2	27,4	11 %
France	8	54,0	21 %
Italie	25	164,1	64 %
Luxembourg	1	4,0	2 %
Total	37	254,3	100 %

Les prêts approuvés se répartissent ainsi par secteurs économiques :

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR SECTEURS
au 31 décembre 1962

<i>Secteur</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Prêts de la B.E.I. (millions d'u.c.)</i>	<i>Part de chaque secteur par rapport à l'ensemble</i>
Agriculture	2	10,5	4 %
Transports	4	66,2	26 %
Énergie	6	42,6	17 %
Industrie	25	135,0	53 %
— Sidérurgie	1	24,0	
— Matériaux de construction	3	9,1	
— Pâte à papier - Papier	2	12,8	
— Ind. mécanique	3	11,2	
— Ind. chimique	9	71,9	
— Ind. aliment.	4	4,8	
— Autres ind.	3	1,2	
Total	37	254,3	100 %

* * *

Au 31 décembre 1962, 26 contrats de prêt avaient été signés portant sur un montant total de 213,0 millions d'unités de compte. A la fin de mars 1963, 36 contrats de prêt portant sur un montant total de 253,7 millions d'unités de compte avaient été signés. Le montant déboursé sur ces prêts, déduction faite des remboursements effectués, s'élevait fin 1962 à 140,8 millions d'unités de compte et fin mars 1963 à 158,9 millions d'unités de compte.

Au cours de l'exercice écoulé, les premiers remboursements de prêts octroyés ont été effectués pour un montant de 0,6 million d'unités de compte.

* * *

A partir de 1962, la Banque Européenne d'Investissement a vu élargir son champ d'action aux pays associés à la Communauté Économique Européenne.

L'accord d'association entre la Communauté et la Grèce du 9 juillet 1961, mentionné dans le précédent Rapport Annuel, est entré en vigueur le 1^{er} novembre 1962. Un protocole financier prévoit un concours financier de la Communauté en faveur de projets d'investissements à réaliser en Grèce pour un montant de 125 millions de dollars en cinq ans. La Banque, désignée par la Communauté comme organisme prêteur, a été autorisée par le Conseil des Gouverneurs, au titre de l'art. 18 de ses Statuts, à engager sur mandat des pays membres et selon les modalités, conditions et procédures inscrites à ses Statuts, un premier montant de 50 millions de dollars au cours des deux premières années. Une partie des prêts pourra bénéficier de bonifications d'intérêt à la charge des États membres.

Dans le cadre ainsi fixé, un certain nombre de demandes de prêts pour des projets d'investissement ont été présentées par les autorités grecques fin 1962; elles sont en cours d'examen auprès des services de la Banque.

Le projet de convention paraphé mais non encore signé, renouvelant pour cinq ans l'association de 18 États africains et malgache, prévoit notamment, dans le cadre d'une aide globale de la Communauté à ces pays, s'élevant à 730 millions d'unités de compte, la possibilité pour la Banque d'octroyer des prêts, sur ses ressources propres, dans la limite d'un plafond de 64 millions, et suivant les modalités, conditions et procédures inscrites à ses Statuts. D'autres textes en voie d'élaboration prévoient une intervention de la Banque selon des conditions analogues et à concurrence de 6 millions d'unités de compte, dans le cadre d'une aide globale de 70 millions, en faveur des pays et territoires d'outre-mer dépendants et des départements français d'outre-mer.

Cette extension des activités de la Banque à des pays où le développement économique et social présente souvent des aspects différents de ceux de l'Europe occidentale, a entraîné la revision de l'organisation interne de la Banque. Une Direction des prêts dans les Pays Associés a été créée, cependant que la Direction des prêts déjà existante prenait l'appellation de Direction des prêts dans les Pays Membres.

D'autre part, ainsi que l'a montré l'expérience d'autres institutions internationales, ces interventions financières hors de la Communauté nécessitent parfois des études importantes préalables à l'investissement proprement dit; la Banque aura à prendre, le cas échéant, les initiatives nécessaires.

* * *

En dehors de son activité opérationnelle, la Banque a été associée à de nombreux travaux et enquêtes de différents organes communautaires dans les domaines susceptibles d'influencer son activité future.

Elle participe également aux groupes de travail institués par l'O.C.D.E. pour examiner les problèmes de développement à long terme de la Grèce et de la Turquie, ainsi qu'au Consortium sur la Grèce.

* * *

RESSOURCES

La Banque a poursuivi sa politique d'emprunt visant à placer graduellement ses titres sur les différents marchés des capitaux, afin de pouvoir recueillir sur ces marchés les fonds toujours plus importants dont elle aura besoin pour l'accomplissement de ses tâches.

La Banque a pu accéder en 1962 au marché des capitaux de l'Italie et a émis un nouvel emprunt aux Pays-Bas.

Le premier emprunt de la Banque en Italie a eu lieu au mois de février 1962. Le montant global s'élève à 15 milliards de liras (u.c. 24 millions) et la durée est de quinze ans. Les obligations, qui portent intérêt au taux de 5 % l'an, ont été offertes au public au pair et sont remboursables également au pair, à la fin de la quinzième année, la Banque étant libre de rembourser par anticipation et sans aucune prime tout ou partie de l'emprunt, à partir de la sixième année.

Un deuxième emprunt de 30 millions de florins (u.c. 8,3 millions environ) a été offert en souscription publique au pair sur le marché des capitaux des Pays-Bas en décembre 1962. Cet emprunt, d'une durée de vingt ans, porte intérêt au taux de 4 3/4 % l'an et est remboursable au pair en 10 annuités égales, à partir de décembre 1973.

La dette consolidée de la Banque atteint ainsi, après ces deux opérations, un montant global de 53,7 millions d'unités de compte.

* * *

L'année 1962 marque dans la vie de la Banque la fin d'une première phase au cours de laquelle les moyens nécessaires à ses opérations de prêt lui ont été fournis par le capital versé. Le montant global engagé pour les prêts approuvés, soit 254,3 millions, dépasse le capital versé de la Banque; il représente sensiblement les trois quarts de l'ensemble de ses ressources : capital versé, emprunts et excédents de gestion. Cependant, la liquidité de la Banque reste encore temporairement élevée en raison du décalage entre l'approbation des prêts, la signature des contrats et le versement par tranches des montants y afférents, d'après les plans de financement.

III

Le bilan et le compte de profits et pertes sont joints au présent rapport.

Leurs principaux postes sont analysés ci-après.

BILAN

Le total du bilan au 31 décembre 1962 s'élève à u.c. 411.248.568,32.
Au 31 décembre 1961, il s'élevait à u.c. 351.177.185,56.

ACTIF

Caisse et Banques, avoirs en or et portefeuille.

A la date du 31 décembre 1962 les avoirs à vue et à terme se répartissent de la manière suivante :

1. Caisse et Banques : u.c. 156.504.062,63
Cette rubrique se compose à raison de u.c. 5.007,31 d'avoirs en caisse et de u.c. 156.499.055,32 d'avoirs en banque.
Au 31 décembre 1961 ces mêmes avoirs représentaient u.c. 143.841.597,06.
2. Avoirs en or : u.c. 8.520.897,32
Ils sont constitués par du métal et des dépôts à vue.
3. Portefeuille : u.c. 31.683.179,21
Le portefeuille est constitué à raison de u.c. 7.373.941,17 par des Bons du Trésor, à raison de u.c. 10.561.476,60 par d'autres titres du marché monétaire et pour le solde, soit u.c. 13.747.761,44 par des obligations et bons de caisse.

Les bons de caisse et les obligations ont été évalués à leur valeur d'achat, ou à la valeur boursière au 31 décembre 1962, si cette dernière est inférieure, avec un maximum de 100 %. Au bilan du 31 décembre 1961, le montant de cette rubrique s'élevait à u.c. 50.875.745,29.

Le total de ces trois postes, soit u.c. 196.708.139,16 se répartit suivant les monnaies de la manière suivante :

— monnaies des pays membres	u.c. 151.962.835,62
— autres monnaies	u.c. 36.224.406,22
— or	u.c. 8.520.897,32

La répartition selon les échéances est la suivante :

— à vue	u.c. 22.285.730,03
— à 3 mois au plus	u.c. 59.436.986,29
— à plus de 3 mois et à 6 mois au plus	u.c. 39.317.861,85
— à plus de 6 mois et à 12 mois au plus	u.c. 69.135.674,55
— à plus de 12 mois	u.c. 6.531.886,44

Prêts en cours.

Le montant de u.c. 212.386.584,18 représente le montant global des prêts dont les contrats étaient signés à la date du 31 décembre 1962, déduction faite des remboursements effectués, qui se sont élevés au cours de l'exercice à u.c. 570.480,70. Sur ce montant, les fonds versés aux emprunteurs s'élèvent à la même date à u.c. 140.784.650,48.

Les créances qui résultent pour la Banque de ces versements se répartissent ainsi suivant les monnaies :

— monnaies des pays membres	u.c. 100.425.983,46
— option de la Banque entre les monnaies des pays membres	u.c. 25.127.484,78
— autres monnaies	u.c. 15.231.182,24

Les montants restant à verser, soit u.c. 71.601.933,70 trouvent leur contrepartie dans le poste figurant au passif sous la rubrique « à verser sur prêts en cours ».

Les postes relatifs aux prêts se comparent ainsi :

	au 31 décembre 1961	au 31 décembre 1962
Prêts versés	92.150.963,69	140.784.650,48
Prêts à verser	54.458.893,10	71.601.933,70
Total des prêts	<hr/> 146.609.856,79	<hr/> 212.386.584,18

Installations et matériel.

Les installations et le matériel, complètement amortis, ne figurent dans cette rubrique que « pour mémoire ».

Intérêts et Commissions à recevoir.

Sous cette rubrique figurent les intérêts et commissions courus mais pas encore encaissables à la date du 31 décembre 1962, qui s'élèvent à u.c. 2.128.053,51.

PASSIF

Capital.

Le capital souscrit s'élève à u.c. 1.000.000.000,— dont u.c. 250.000.000,— de capital versé et u.c. 750.000.000,— de capital de garantie.

Réserve statutaire.

La réserve statutaire, qui s'élevait au début de l'exercice à u.c. 10.256.538,26, est portée à u.c. 15.591.775,17 par l'attribution à cette réserve du solde du compte de profits et pertes.

Provision pour risques sur prêts et garanties.

Cette provision, qui s'élevait à u.c. 6.000.000,— à la fin de l'exercice précédent, est portée à u.c. 10.500.000,—.

Provision pour péréquation d'intérêts d'emprunts et pour charges d'émission.

Cette provision s'élève à u.c. 5.500.000,— soit le même montant qu'à la fin de l'exercice précédent.

Provision pour risques monétaires non couverts par l'art. 7 des Statuts.

Le montant de cette provision n'a pas varié au cours de l'exercice 1962.

Montants dus au titre de l'art. 7 paragraphe 2 des Statuts.

Le montant inscrit à cette rubrique s'élève à u.c. 481.323,57 contre u.c. 481.682,37 au 31 décembre 1961.

Emprunts à moyen et long terme.

Le montant d'u.c. 53.682.477,81 inscrit à cette rubrique représente les emprunts contractés par la Banque et en cours à la date du 31 décembre 1962.

Le détail de ces emprunts est indiqué ci-après :

— Emprunts obligataires :		
4 1/2 % 1961 à sept ans en florins (Fl 20.000.000)	u.c.	5.524.861,88
4 1/2 % 1961 à vingt ans en florins (Fl 50.000.000)	u.c.	13.812.154,70
5 % 1962 à quinze ans en lires ital. (Lit. 15.000.000.000)	u.c.	24.000.000,—
4 3/4 % 1962 à vingt ans en florins (Fl 30.000.000)	u.c.	8.287.292,82
— Autres emprunts :		
Crédit bancaire 1961 à six ans en francs suisses (Fs. 9.000.000)	u.c.	2.058.168,41
Total :		u.c. 53.682.477,81

A verser sur prêts en cours.

Le montant d'u.c. 71.601.933,70 inscrit à cette rubrique représente les engagements de versement restant à exécuter par la Banque au profit de ses emprunteurs en vertu des contrats de prêt signés à la date du 31 décembre 1962.

Intérêts et commissions à payer et intérêts reçus d'avance.

Le montant d'u.c. 908.174,70 inscrit à cette rubrique représente, à raison d'u.c. 870.735,42, les intérêts sur emprunts courus mais non encore échus et à raison d'u.c. 37.439,28 les intérêts encaissés qui se rapportent à une période postérieure au 31 décembre 1962.

Divers.

Le montant d'u.c. 982.883,37 inscrit à cette rubrique comprend diverses dépenses et charges prévues ou encourues mais non encore réglées, ainsi que le montant réservé pour le régime de prévoyance du personnel.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT

Dépenses administratives.

Les dépenses administratives se sont élevées à u.c. 1.453.758,89 contre u.c. 1.124.720,82 pour l'exercice précédent.

Elles se répartissent comme suit :

Dépenses relatives au personnel	u.c. 908.968,91
Frais généraux et provision pour autres charges éventuelles	u.c. 544.789,98

Intérêts et charges sur emprunts.

Ce poste s'élève à u.c. 2.573.874,96 et représente les intérêts sur emprunts et les frais et autres charges qui se rapportent à ces opérations.

Frais financiers.

Le montant d'u.c. 116.072,19 inscrit à cette rubrique, est constitué à raison d'u.c. 115.984,21 par les différences d'évaluation du portefeuille au 31 décembre 1962.

Amortissements sur installations et matériel.

Les dépenses d'installations et matériel effectuées au cours de l'exercice et amorties dans leur totalité, se sont élevées à u.c. 21.569,40 contre u.c. 40.282,62 pour l'exercice précédent.

CRÉDIT

Intérêts et commissions sur prêts.

Ce poste s'élève à u.c. 6.357.997,87 contre u.c. 3.283.355,90 pour l'exercice précédent. L'augmentation est en corrélation avec l'accroissement sensible des montants versés sur prêts en cours.

Intérêts et commissions sur placements.

Le montant des intérêts provenant des placements des disponibilités est d'u.c. 7.637.437,16 contre u.c. 8.266.453,54 pour l'exercice précédent.

IV

A la date du 15 juillet 1962, M. Claude TIXIER, Vice-Président de la Banque, a quitté le Comité de Direction pour prendre la présidence d'un important établissement bancaire en France.

Nous demandons à M. TIXIER de bien vouloir trouver ici l'expression de notre très vive et amicale gratitude pour la contribution extrêmement importante qu'il a apportée au développement de la Banque, au cours des premières années de son activité.

Pour lui succéder, le Conseil des Gouverneurs a nommé Vice-Président M. Yves LE PORTZ, précédemment Directeur Général des Finances en Algérie.

* * *

Les modifications suivantes sont intervenues dans la composition du Conseil d'Administration :

Le 8 mai 1962, le Conseil des Gouverneurs a nommé administrateur M. André de LATTRE, en remplacement de M. Jean SADRIN, démissionnaire.

Nous remercions M. SADRIN de sa précieuse et compétente collaboration.

Ont également été appelés à siéger au Conseil, en qualité de membres suppléants :

le 28 février 1962, M. Alain PRATE, suppléant de M. Bobba,
le 8 mai 1962, M. Friedrich BERNARD, suppléant de M. Fechner,
et, le 14 janvier 1963, M. Jean RIPERT, suppléant de M. Schweitzer.

* * *

L'effectif du personnel de la Banque au 31 décembre 1962 comprenait 99 personnes.

Bruxelles, le 27 mars 1963.

Le Président
du Conseil d'Administration

PARIDE FORMENTINI

BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RAPPORT DE MM. PRICE WATERHOUSE & Co.

60, rue Ravenstein
Bruxelles

Monsieur le Président,
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
BRUXELLES

A notre avis, les états financiers ci-joints constituent une présentation fidèle et raisonnable de la situation financière de la Banque Européenne d'Investissement au 31 décembre 1962 et des résultats de ses opérations de l'exercice, selon les principes comptables généralement admis appliqués sur une base conforme à celle de l'exercice précédent. Notre examen de ces états financiers a été effectué selon les normes de révision généralement admises, et a donc comporté tels sondages de la comptabilité et telles autres opérations de contrôle que nous avons jugés nécessaires en la circonstance.

Le 28 mars 1963.

PRICE WATERHOUSE & Co.

BILAN AU 31

(en unités de compte de 0,88867088)

Les taux de conversion utilisés pour l'établissement

1 unité de compte = 50 FB = 4,00 DM = 4,93706 NFF

ACTIF

CAISSE ET BANQUES		
Monnaies des pays membres		
à vue ou à un an au plus	126.799.926,47	
à plus d'un an	750.000,00	
	127.549.926,47	
Autres monnaies		
à vue ou à un an au plus	28.954.136,16	156.504.062,63
AVOIRS EN OR		
		8.520.897,32
PORTEFEUILLE		
Monnaies des pays membres		
à un an au plus	18.681.022,71	
à plus d'un an	5.731.886,44	
	24.412.909,15	
Autres monnaies		
à un an au plus	7.220.270,06	
à plus d'un an	50.000,00	
	7.270.270,06	31.683.179,21
PRÊTS EN COURS		
dont		
versé :		
en monnaies des pays membres	125.553.468,24	
en autres monnaies	15.231.182,24	
	140.784.650,48	
à verser	71.601.933,70	212.386.584,18
INSTALLATIONS ET MATÉRIEL		
		1,00
INTÉRÊTS ET COMMISSIONS		
À RECEVOIR		
		2.128.053,51
DIVERS		
		25.790,47
	Total :	411.248.568,32
	u.c.	

D É C E M B R E 1 9 6 2

gramme d'or fin — Article 4 des Statuts)

des comptes de ce bilan sont les suivants :

= 625 Lit. = 50 Flux = 3,62 florins = 1 US \$ = 4,37282 F.S.

P A S S I F

CAPITAL SOUSCRIT	1.000.000.000,00	
dont versé conformément à l'art. 5 § 1 des Statuts		250.000.000,00
RÉSERVE STATUTAIRE.		15.591.775,17
PROVISIONS		
pour risques sur prêts et garanties	10.500.000,00	
pour péréquation d'intérêts d'emprunts et pour charges d'émission	5.500.000,00	
pour risques monétaires non couverts par l'art. 7 des Statuts	2.000.000,00	
		18.000.000,00
MONTANTS DUS AU TITRE DE L'ARTICLE 7 § 2 DES STATUTS		481.323,57
EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME		
en monnaies des pays membres	51.624.309,40	
en autres monnaies	2.058.168,41	
		53.682.477,81
A VERSER SUR PRÊTS EN COURS		71.601.933,70
INTÉRÊTS ET COMMISSIONS A PAYER ET INTÉRÊTS REÇUS D'AVANCE		908.174,70
DIVERS		982.883,37
	<i>Total : u.c.</i>	411.248.568,32

COMPTE DE PROFITS ET DE PERTES

(en unités de compte de 0,88867088)

D É B I T

DÉPENSES ADMINISTRATIVES	1.453.758,89
INTÉRÊTS ET CHARGES SUR EMPRUNTS	2.573.874,96
FRAIS FINANCIERS	116.072,19
AMORTISSEMENTS SUR INSTALLATIONS ET MATÉRIEL	21.569,40
PROVISION POUR RISQUES SUR PRÊTS ET GARANTIES	4.500.000,00
SOLDE AFFECTÉ A LA RÉSERVE STATUTAIRE	5.335.236,91
<i>Total</i> : u.c.	14.000.512,35

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1962

gramme d'or fin — Article 4 des Statuts)

	CRÉDIT
INTÉRÊTS ET COMMISSIONS SUR PRÊTS	6.357.997,87
INTÉRÊTS ET COMMISSIONS SUR PLACEMENTS	7.637.437,16
DIFFÉRENCES DE CHANGE	5.077,32
	<hr/>
<i>Total : u.c.</i>	14.000.512,35
	<hr/>

DÉCLARATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité constitué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque Européenne d'Investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

Vu le rapport annuel 1962 ainsi que le bilan de la Banque au 31 décembre 1962 et le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 mars 1963,

Vu les articles 22, 23 et 24 du Règlement intérieur,

Certifie par la présente :

que les opérations de la Banque pendant l'exercice 1962 ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur,

que le bilan et le compte de profits et pertes sont conformes aux écritures comptables et qu'ils reflètent exactement, à l'actif comme au passif, la situation de la Banque.

Bruxelles, le 3 avril 1963

Le Comité de Vérification,

R. BRESSON

K. BERNARD

A. M. DE JONG

